



# Bulletin Officiel

N° 5383 Mardi 20 Juin 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DU CMF

#### AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP BH CEA

2

#### RETRAIT D'AGREMENT D'AJOUT DE DISTRIBUTEUR

MAC EPARGNANT FCP

2

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS EMIS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » « إصدارات باسست ايز 2017-01 »

3-5

BANQUE ZITOUNA

6-8

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A

9-14

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2»

15-18

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1»

19-21

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE ADWYA – AGO -

22

SOCIETE ADWYA – AGE-

23

SOCIETE LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL – AMS – AGO -

24

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE – BTS – AGO -

25

#### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL – AMS – AGO -

26-27

#### INFORMATIONS POST AGO

CITY CARS - AGO -

28-33

ZITOUNA TAKAFUL - AGO -

34-39

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS - AGO -

40

#### COURBE DES TAUX

41

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

42-43

### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE II

#### ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

- SICAV BH OBLIGATAIRE
- SICAV BH PLACEMENT
- GENERALE OBLIG SICAV

**AVIS DU CMF**

**AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

**FCP BH CEA**

**Adresse :** Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5  
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 juin 2017, d'agréer le fonds commun de placement «**FCP BH CEA**», promu par BH INVEST- Intermédiaire en Bourse et la BANQUE DE L'HABITAT-BH- ayant les caractéristiques suivantes :

<b>Catégorie</b>	: FCP mixte
<b>Type</b>	: OPCVM de distribution
<b>Montant initial</b>	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune
<b>Référence de l'agrément</b>	: Agrément n° 34-2017 du 15 juin 2017
<b>Durée de vie</b>	: 99 ans
<b>Gestionnaire</b>	: BH INVEST
<b>Dépositaire</b>	: BANQUE DE L'HABITAT-BH-
<b>Gestionnaire administratif et comptable</b>	: BH INVEST
<b>Distributeur</b>	: BANQUE DE L'HABITAT-BH-

2017 - AC - 224

**AVIS DU CMF**

**RETRAIT D'AGREMENT D'AJOUT DE DISTRIBUTEUR**

**MAC EPARGNANT FCP**

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°01-2005 du 16 février 2005

**Adresse :** Green Center- Bloc C- 2ème étage-  
Rue du Lac Constance -Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 juin 2017, le retrait de l'agrément d'ajout de « AMEN BANK » en tant que nouveau distributeur des parts de « MAC EPARGNANT FCP » pour non usage.

2017 - AC - 225

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

## EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

**Siège Social:** 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

**Registre de Commerce:** B132611999

**Matricule fiscal:** 000MA 647746R

### « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «إصدارات باست ليز 01-2017» Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

#### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres de 100 dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	7%	6,5%	0,5%	A la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

#### I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

##### 1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres participatifs.

##### 2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **1er juin 2017** et clôturés au plus tard le **30 juin 2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

### **3-Objet de l'émission**

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

### **4-But de l'émission**

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés:**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### **2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 »**

« إصدارات باست ليز 01-2017 »

### **3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.**

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **03 juillet 2017**.

**La 1ère date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 30/06/2024** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 7% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

#### **. Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 6,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 décembre de chaque année sur l'exercice écoulé.**

#### **. Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **30 juin de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

#### **. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 7% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 7% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 7%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

### **IV. CESSIION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

### **V. GARANTIE**

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

## EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune  
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis  
Registre de Commerce : B24162142009  
Matricule Fiscal : 1120822H

### « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

**2. Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

**3. Objet de l'émission :**

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

#### **4. But de l'émission :**

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

### **2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »**

### **3. Nature des titres :** Titres de créance assimilés à des fonds propres.

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

#### **1. Première partie de la rémunération**

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

#### **2. Deuxième Partie de la rémunération**

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

### **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES**

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

### **V. GARANTIE**

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### « ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions  
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.  
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous  
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus  
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR  
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

### **Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ( $\frac{3}{4}$ ) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

### **But de l'émission**

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

### **Période de souscription**

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

\*\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire  
« HL 2017-2 »**

**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « HL 2017-2 »

**Nature des titres :** Titres de créance

**Forme des obligations :** nominatives.

**Catégorie des titres :** Ordinaire.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

### **Date de règlement**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### **Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **Notation de la société**

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

### **Notation de l'émission**

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

### **Organisation de la représentation des obligataires**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

### **Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« CIL 2017-1 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «CIL 2017-1 »

**Montant :** 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

**25/07/2017**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE ADWYA**

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La société ADWYA invite ses actionnaires pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le mercredi 21 Juin 2017 à 10 heures, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2016 ;
- Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2016 ;
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2016 ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2016 ;
- Proposition de renouvellement et /ou nomination d'administrateurs ;
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil ; d'administration et des membres du comité d'audit permanent ;
- Délégation de pouvoirs nécessaires.

Cet avis constitue une convocation personnelle de tous les actionnaires de la société « ADWYA ».

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SOCIETE ADWYA**

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La société ADWYA invite ses actionnaires pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le mercredi 21 Juin 2017 à 11 heures, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital par incorporation de réserves ;
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
- Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cet avis constitue une convocation personnelle de tous les actionnaires de la société « ADWYA ».

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**SOCIETE LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS SA**  
SIEGE SOCIAL : Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la Société **ATELIERS MECANIQUE DE SAHEL «AMS »** pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi, 21 Juin 2017 à 13h à l'hôtel Golden Tulip situé à la rue de République de Carthage la Marsa Tunis 2078, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Ratification des nominations des nouveaux membres du Comité Permanent d'Audit;
10. Pouvoirs pour formalités.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE**

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 30 juin 2017 à 10h du matin au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de l'Entreprise Avenue principale, 1053 Les Berges du Lac – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2016;
- 2- Lecture du rapport du Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice 2016 ;
- 3- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial;
- 4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2016 ;
- 5- Approbation des conventions réglementées ;
- 6- Quitus aux administrateurs ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2016;
- 8- Cooptation d'administrateurs ;
- 9- Nomination d'un administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la BTS ;
- 10- Renouvellement du mandat des administrateurs ;
- 11- Fixation des jetons de présence et des primes spécifiques au titre de l'année 2016;
- 12- Rectification di nom du commissaire aux comptes représentant le cabinet IMAC;

Chaque actionnaire détenant au moins **10 actions**, peut assister à cette assemblée sur simple justification de son identité à la condition d'être inscrit sur le registre de la Banque cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir spécial à déposer au siège social au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée. Cette inscription sera effectuée au siège social.

Les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé ci-dessus, pour être admis dans l'assemblée, peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire d'actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires et ce durant le délai légal au siège social.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****SOCIETE LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS SA**

SIEGE SOCIAL : Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse

Projet de résolutions de la société LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL-AMS, à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 juin 2017.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports des commissaires aux comptes, afférent aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits états financiers, se soldant par un total bilan de 50.929.077,787 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net déficitaire de 9.802.465,023 Dinars Tunisiens.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2016, de 9.802.465,023 Dinars Tunisiens de la manière suivante :

Perte de l'exercice 2016	9.802.465,023 DT
Amortissements différés	2.498.017,782 DT
<b>Déficit reportable</b>	<b>7.304.447,241 DT</b>

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à*

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et

- Suite -

suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à* .

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à* .

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 3.000 Dinars Tunisiens net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2016.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à*

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, comme membres du Comité Permanent d'Audit, pour un mandat de trois (3) années, venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les membres suivants :

1. Etablissement Mohamed Loukil & Cie SA, représentée par monsieur Bassem Loukil ;
2. Loukil Investment Group SA, représentée par monsieur Walid Loukil ; et
3. Monsieur Chokri Mamoghli ;

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à*

Les nouveaux membres du Comité Permanent d'Audit sus-désignés, tous présents, déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées.

#### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société ou toute personne qui sera mandatée par lui pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à*

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**CITY CARS**

Siège Social : 31 Rue des usines Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 13 Juin 2017, la société CITY CARS publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2016.
- L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2016.

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se soldant par un total bilan de 106.698.043,023 DT et faisant ressortir un résultat net de 14.097.500,101 DT.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se soldant par un total bilan de 114.972.292,857 DT et faisant ressortir un résultat net de 14.402.335,872 DT.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.**

- Suite -

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2016 :	14.097.500,101 DT ;	
Résultats reportés :	8.598.582,053 DT ;	
Réserves légales (Plafonnées)		0
DT ;		
<hr/>		
Bénéfice distribuable :		22.696.082,154 DT ;
Dividendes de l'exercice 2016 :	12.420.000,000 DT ; soit 0,920 DT par action et	
Solde à affecter aux résultats reportés :	10.276.082,154 DT.	

Les dividendes, dont la distribution sera décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende brut de 0,920 DT par action. Le paiement aura lieu à partir du 10 Juillet 2017.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 6.250 DT brut par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.**

- Suite -

### **HUITIEME RESOLUTION**

Constatant la fin du mandat du Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement (CTKD), en tant qu'administrateur de la Société à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, la Présidente rappelle que CTKD avait été désignée en tant qu'administrateur de la Société pour les exercices 2014, 2015 et 2016 par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en date du 21 mai 2014, et ce à la suite d'un appel à candidatures pour l'élection d'un Administrateur représentant les détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, comme administrateur de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) exercices se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des présents.**

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.**

- Suite -

**II-BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016**

<b>BILAN</b>		
Arrêté au 31 décembre 2016 (exprimé en dinars Tunisiens)		
<b>ACTIFS</b>	<b>31-déc.-16</b>	<b>31-déc.-15</b>
<b><u>Actifs non courants</u></b>		
<b>Actifs immobilisés</b>		
Immobilisations incorporelles	551 411,216	501 075,488
Moins : amortissements	348 046,212	190 891,233
	<b>203 365,004</b>	<b>310 184,255</b>
Immobilisations corporelles	18 184 647,066	13 819 495,854
Moins : amortissements	1 719 214,873	1 033 065,753
	<b>16 465 432,193</b>	<b>12 786 430,101</b>
Immobilisations financières	3 305 600,000	2 200 700,000
Moins : provisions	0,000	0,000
	<b>3 305 600,000</b>	<b>2 200 700,000</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>19 974 397,197</b>	<b>15 297 314,356</b>
Autres actifs non courants	198 591,766	198 591,766
Moins : provisions	198 591,766	198 591,766
	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>19 974 397,197</b>	<b>15 297 314,356</b>
<b><u>Actifs courants</u></b>		
Stocks	36 134 366,318	54 582 747,655
Moins : provisions	42 515,655	40 734,672
	<b>36 091 850,663</b>	<b>54 542 012,983</b>
Clients	5 817 389,938	12 626 575,409
Moins : provisions	68 466,081	30 000,000
	<b>5 748 923,857</b>	<b>12 596 575,409</b>
Autres actifs courants	1 397 282,265	4 158 175,968
Placements & autres actifs financiers	30 772 940,000	20 970 920,000
Liquidités et équivalents de liquidités	12 712 649,041	4 146 033,349
<b>Total des actifs courants</b>	<b>86 723 645,826</b>	<b>96 413 717,709</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>106 698 043,023</b>	<b>111 711 032,065</b>

- Suite -

<b>BILAN</b>		
Arrêté au 31 décembre 2016		
(exprimé en dinars Tunisiens)		
<b>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>	<b>31-déc.-16</b>	<b>31-déc.-15</b>
<b><i>Capitaux propres</i></b>		
Capital social	13 500 000,000	13 500 000,000
Réserves légales	1 350 000,000	1 350 000,000
Autres capitaux propres	450 000,000	0,000
Résultats reportés	10 276 082,154	8 598 582,053
<b>Total capitaux propres avant résultat</b>	<b>25 576 082,154</b>	<b>23 448 582,053</b>
<b>Total capitaux propres après affectation du résultat</b>	<b>25 576 082,154</b>	<b>23 448 582,053</b>
<b><i>Passifs</i></b>		
<b><i>Passifs non courants</i></b>		
Emprunts	1 000 000,000	1 800 000,000
Autres passifs financiers	0,000	0,000
Provisions	92 278,541	80 307,040
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>1 092 278,541</b>	<b>1 880 307,040</b>
<b><i>Passifs courants</i></b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	62 883 668,974	70 553 499,851
Autres passifs courants	16 337 493,354	15 016 199,714
Concours bancaires et autres passifs financiers	808 520,000	812 443,407
<b>Total des passifs courants</b>	<b>80 029 682,328</b>	<b>86 382 142,972</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>81 121 960,869</b>	<b>88 262 450,012</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>	<b>106 698 043,023</b>	<b>111 711 032,065</b>

- Suite -**III-ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2016 APRES AFFECTATION DU RESULTAT**

Capitaux propres :

	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux propres	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves spéciales de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2016 avant affectation	13 500 000,000	1 350 000,000	450 000,000	-	-	8 598 582,053	14 097 500,101	37 996 082,154
<b>Affectation du résultat 2016 (PV AGO du 13 Juin 2017)</b>								
* Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	-	14 097 500,101	14 097 500,101	-
* Affectation en réserves légales	-	-	-	-	-	-	-	-
* Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(12 420 000,000)	-	(12 420 000,000)
<b>Résultat au 31 décembre 2016</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2016 après affectation	13 500 000,000	1 350 000,000	450 000,000	-	-	10 276 082,154	-	25 576 082,154

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**La Société ZITOUNA TAKAFUL**

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac,  
1053, Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 mai 2017, la Société ZITOUNA TAKAFUL publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires Aux Comptes sur l'exercice 2016, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils lui ont été présentés, et donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve, sans réserve, toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité Charaïque relatif à l'exercice 2016, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2016, s'élevant à 2 490 570 Dinars, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration, comme suit :

Résultat de l'exercice	2 490 570
Report à nouveau	-7 485 228
Total (1)	-4 994 657
Report à nouveau après affectation	-4 994 657
Total (2)	0

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les taux de commission Wakala et Moudharaba, pour les années 2017 et 2018 comme suit :

- Taux de commission Wakala : 25%.
- Taux de commission Moudharaba, 15% pour les produits d'épargne et 25% pour tous les autres produits.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Abdelkader ZGOULLI de ses fonctions d'Administrateur au Conseil d'Administration de ZITOUNA TAKAFUL.

L'Assemblée Générale Ordinaire remercie Monsieur Abdelkader ZGOULLI pour ses efforts et décide d'accepter sa démission et de mettre fin à son mandat d'Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Madame Imen Hmila Epouse BANAWAS de ses fonctions d'Administrateur représentant l'Etat Tunisien au Conseil d'Administration de ZITOUNA TAKAFUL.

L'Assemblée Générale Ordinaire remercie Madame Imen Hmila Epouse BANAWAS pour ses efforts et décide d'accepter sa démission et de mettre fin à son mandat d'Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de Monsieur Adel GRAR, en qualité d'Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Abdelkader ZGOULLI qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

## **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats de quatre Administrateurs arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour une durée de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019 les mandats de :

- La Société ALKARAMA HOLDING S.A
- Société BANQUE ZITOUNA S.A
- Société PORTEFEUILLE INVEST SARL
- Monsieur Mahfoudh BAROUNI

Monsieur Adel GRAR ainsi que les Administrateurs dont le mandat est renouvelé, déclarent n'être soumis à aucune interdiction ou incompatibilité et acceptent le renouvellement de leurs mandats ainsi qu'il résulte de leur signature ci-dessous.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

<b>Administrateur</b>	<b>Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de</b>
L'Etat tunisien	2017
Société ALKARAMA HOLDING S.A	2019
Société BANQUE ZITOUNA S.A	2019
Société PORTEFEUILLE INVEST SARL	2019
Monsieur Mahfoudh BAROUNI	2019
Monsieur Makrem BEN SASSI	2018
Monsieur Adel GRAR	2018

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

### **DIXIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Comité Permanent d'Audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet KPMG représenté par Monsieur Moncef ZAMMOURI BOUSANNOUGA et le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUENI CHERIF en tant que Co-Commissaires aux Comptes de la Société ZITOUNA TAKAFUL pour un mandat de 3 ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes l'exercice 2019.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la cession d'une action et agrée le nouvel actionnaire Monsieur Adel GRAR.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'accorder les mêmes honoraires pour l'année 2017 que ceux accordés en 2016 pour le Président du Comité Chariaa, Cheikh Mohamed Mokhtar SELLEMI, ainsi que pour les membres du Comité Chariaa.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **TREIZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2017, à mille cinq cents dinars brut par réunion avec un plafond de six mille dinars brut par Administrateur et par exercice.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATORZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les montants des indemnités de présence des membres des comités émanant du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017 à 600 dinars brut par réunion avec un plafond de trois mille dinars brut par Administrateur et par exercice.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUINZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire et en application de l'article 192 CSC prend acte des fonctions occupées par les Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de ne pas émettre d'objection par rapport aux fonctions occupées par les Administrateurs.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

**SEIZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**2-Le bilan après affectation du résultat :**

Actif du bilan (exprimé en dinars) arrêté au 31/12/2016

	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	amortissement et provisions	Net	Net
AC1 Actifs incorporels	897 752	815 204	82 548	112 981
AC11 Investissements de recherche et développement	880 052	797 504	82 548	112 981
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	17 700	17 700	0	-0
AC13 Fon de commercial				
AC14 Acomptes versés				
AC2 Actifs corporels d'exploitation	2 291 542	1 440 288	791 225	699 824
AC21 Installations techniques et machines	1 923 905	1 223 371	700 533	596 844
AC22 Autres installation, outillage et mobilier	207 608	216 916	90 692	97 076
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours			-	-
AC3 Placements	89 581 478		89 581 478	25 581 988
AC324 Bons et obligation émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assur	3 000 000		3 000 000	8000 000
AC33 Autres placements financiers	0			
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	299 999		299 999	299 999
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	50 000		50 000	50 000
AC333 Prêts hypothécaires	0			
AC334 Autres prêts	0			
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	35 878 000		35 878 000	21 969 000
AC336 Autres	8 651		8 651	8 651
AC34 Créances pour dépenses déposées auprès des entreprises cédantes	294 528		294 528	204 283
AC5 Part des réassurances dans les provisions techniques	8 404 265		8 404 265	2 489 228
AC510 Provisions pour primes non acquises	1 899 884		1 899 884	1 456 913
AC520 Provisions d'assurance vie	500 948		500 948	515 596
AC530 Provisions pour sinistres (vie)	0		0	15 000
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	700 433		700 433	195 719
AC6 Créances	12 476 978		10 781 992	8 044 829
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	11 491 172	1 621 737	9 869 435	6 968 471
AC611 Primes acquises et non émises	-620 222		-620 222	-629 701
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	10 217 742	1 560 657	8 657 086	6 576 050
AC613 Créances indemnités subrogées à l'entre prise d'assurance	1 900 652	61 131	1 842 521	1 002 123
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	589		589	3 821
AC63 Autres créances	985 216	79 499	9 12 018	1 072 087
AC631 Personnel	25 763		25 763	10 374
AC632 Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques	662 371		662 371	422 118
AC633 Débiteurs divers	297 082	73 199	223 884	629 545
AC7 Autres éléments d'actif	10 154 661	8 421 895	6 738 265	5 451 591
AC71 Avoins en banque, CCP, chèques et caisse	2 006 252		2 006 252	2 421 921
AC72 Charges reportées	0			
AC721 frais d'acquisition reportés	3 496 200		3 496 200	2 271 000
AC722 Autres charges à répartir	3 421 295	3 421 295	0	0
AC733 Autres comptes de régularisation actif	0		0	0
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	917 328		917 328	547 272
AC732 Estimations de réassurance - acceptation	0		0	0
AC733 Autres comptes de régularisation	313 485		313 485	211 288
Total de l'actif	68 396 847	7 298 674	61 024 474	42 017 988

- Suite -

**Capitaux propres et passif ( exprimé en dinars) arrêté au 31/12/ 2016**

	31/12/2016	31/12/2015
CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000	15 000 000
CP5 Résultat reporté	-7 485 228	-8 539 609
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>7 514 772</b>	<b>6 460 391</b>
CP6 Résultat de l'exercice	2 490 570	1 054 382
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>10 005 343</b>	<b>7 514 772</b>
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>500 000</b>	<b>120 000</b>
PA23 Autres provisions	500 000	120 000
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>	<b>44 134 125</b>	<b>30 127 633</b>
PA310 Provisions pour primes non acquises	12 806 262	9 591 594
PA320 Provisions d'assurance vie	16 362 979	11 591 574
PA330 Provisions pour sinistre (vie)	107 073	90 128
PA331 Provision pour sinistre (non vie)	14 677 165	8 543 552
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	180 647	310 786
<b>PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte</b>		
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>2 430 146</b>	<b>1 552 207</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>	<b>3 836 991</b>	<b>2 572 605</b>
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	41 809	212 916
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	1 890 674	1 127 313
PA63 Autres dettes	<b>1 036 607</b>	<b>964 680</b>
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	112 449	30 000
PA632 Personnel	204 837	253 163
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques	719 321	681 517
PA64 Crédeurs divers	869 901	267 696
<b>PA7 Autres passifs</b>		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	115 870	130 766
<b>Total du passif</b>	<b>51 019 131</b>	<b>34 503 210</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>61 024 474</b>	<b>42 017 983</b>

**3-L'état d'évolution des capitaux propres :**

	capital	report à nouveau	résultat	total
capitaux avant affectation	15 000 000	-7 485 227	2 490 570	10 005 343
affectation résultat 2016		2 490 570	-2 490 570	0
capitaux propres après affectation	15 000 000	-4 994 657	0	10 005 343

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD**

**« MPBS »**

Siège Social : Route de Gabès km 1,5 -3003- Sfax –Tunisie–

La société MPBS porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **10 juin 2017**, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **1.230.000 Dinars** pour le porter de **12.300.000 Dinars** à **13.530.000 Dinars** et ce, par incorporation :

- des réserves spéciales de réinvestissement pour un montant de **700.000 Dinars** ;
- d'une partie des résultats reportés pour un montant de **530.000 Dinars**.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de **615.000 actions nouvelles gratuites de nominal 2 dinars chacune**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (01) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et seront assimilées aux actions anciennes**.

**Cotation en bourse :**

Les actions anciennes « MPBS » seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, **à partir du 07 juillet 2017**.

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront négociables en bourse **à partir du 07 juillet 2017**.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing **à partir du 07 juillet 2017**.

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 20 JUIN 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,897%		
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,905%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,924%	1 000,935
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,048%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,085%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,123%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,161%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,179%	1 000,339
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,199%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,237%	
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,545%	999,125
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,625%	922,505
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,748%	995,727
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,207%	982,839
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,539%	969,489
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,662%	971,389
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,868%		970,563
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,016%	960,388
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,069%	992,982
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,126%	935,887
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,276%	940,884
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		938,028
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,357%	932,909
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,390%	929,158
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,422%	925,733
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,673%		914,442
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,696%	908,944
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,980
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,803%	920,914
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,168%		943,324

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,568	167,585		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,196	113,209		
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,961	96,971		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,926	14,927		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,996	109,010		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,531	1,532		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,488	107,559		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,812	40,816		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,264	55,269		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	116,284	116,298		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	111,438	111,619		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	135,944	136,409		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	508,548	509,701		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	118,584	118,828		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	128,492	128,795		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	138,265	138,483		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,893	120,259		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	103,172	103,620		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	147,876	148,922		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,686	93,562		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,582	98,623		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	149,366	149,456		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	132,181	132,257		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	98,876	99,709		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	101,659	102,275		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	20,886	20,974		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 242,785	2 255,062		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	114,445	116,166		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	148,781	149,585		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	158,627	160,606		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,262	16,611		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 317,431	5 320,947		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 244,521	5 304,025		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,524	2,549		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,212	2,230		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,214	1,221		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,097	1,098		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,093	1,097		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,088	1,093		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	112,860	114,748		
46 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,061	119,063		
48 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
49 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	-	10,000		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,126	106,138
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,308	101,317
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,126	103,138
53 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,299	100,311
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,837	101,850
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,139	105,150
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,364	102,376
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,037	100,047
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,289	102,296
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,287	100,298
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,110	102,121
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,493	101,504
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UBI FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,566	104,577
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,062	103,073
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,120	102,130
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,681	100,692
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,383	102,391
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,505	100,516
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	101,828	101,839
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,522	103,532
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	100,597	100,609
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	100,881	100,891
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,462	103,472
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,610	100,619

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,395	10,396
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,535	101,546
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,829	101,841
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	102,961	102,975
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,212	10,213
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	57,241	57,219
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	99,685	100,004
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,056	17,069
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	279,333	281,287
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,132	29,205
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 282,946	2 289,482
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,607	71,621
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,931	53,932
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	103,934	104,027
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	89,392	89,548
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,688	10,676
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,304	11,311
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,880	13,895
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,377	12,398
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,316	13,343
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,873	11,888
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	143,708	143,998
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	138,262	138,400
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,822	8,843
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,122	102,182
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,563	81,270
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	82,073	83,037
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,506	96,486
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	96,396	96,614
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	98,676	98,866
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,908	9,953
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	100,784	101,441
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	141,955	144,413
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,615	104,483
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,303	102,687
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	202,684	204,462
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	183,150	184,544
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	154,741	155,707
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,622	22,081
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,915	144,494
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	123,627	124,963
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 122,980	9 090,395
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,707	83,747
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	963,708	975,907
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5392,372	5500,313
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4960,153	4964,752
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	113,240	113,285
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 521,129	10 655,751

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en cours de liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**

**I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **SICAV BH OBLIGATAIRE**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017**

### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**

**TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total du bilan de 180.018.620 Dinars , un actif net de 179.237.216 Dinars et un bénéfice de la période de 1.876.109 Dinars.

#### **Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société « SICAV BH OBLIGATAIRE », comprenant le bilan au 31 Mars 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

#### **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

#### **Opinion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV BH OBLIGATAIRE arrêtés au 31 Mars 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la Note 4 aux états financiers dont le contenu indique que, par Référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV BH OBLIGATAIRE au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **465 332** Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

- ✓ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôts.
- ✓ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 23,74 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 02 mai 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C**

**Chiheb GHANMI**

**BILAN**  
**Arrêté au 31/03/2017**  
*(Unité : En Dinars)*

	Notes	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>106 657 784</b>	<b>69 473 269</b>	<b>124 327 613</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		4 316 587	1 796 249	4 275 493
b - Obligations et Valeurs assimilées		102 298 324	67 583 761	119 997 450
c - Autres Valeurs		42 873	93 259	54 670
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>73 099 169</b>	<b>59 202 238</b>	<b>67 178 917</b>
a - Placements monétaires	<b>3-3</b>	30 356 510	25 006 554	30 316 709
b - Disponibilités		42 742 659	34 195 684	36 862 208
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>3-5</b>	<b>261 667</b>	-	<b>1 077 534</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>180 018 620</b>	<b>128 675 507</b>	<b>192 584 064</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-7</b>	206 154	135 901	220 896
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-8</b>	575 250	450 519	450 860
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>781 404</b>	<b>586 420</b>	<b>671 756</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-6</b>	<b>170 047 391</b>	<b>121 465 073</b>	<b>183 917 423</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>9 189 825</b>	<b>6 624 014</b>	<b>7 994 885</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		7 391 825	5 339 943	87
b - Sommes distribuables de la période		1 798 000	1 284 071	7 994 798
<b>ACTIF NET</b>		<b>179 237 216</b>	<b>128 089 087</b>	<b>191 912 308</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>180 018 620</b>	<b>128 675 507</b>	<b>192 584 064</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période allant du 01 Janvier au 31 Mars 2017**  
*(Unité : en Dinars)*

	Notes	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période 01/01/2016 Au 31/12/2016
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-2</b>	<b>1 386 371</b>	<b>825 792</b>	<b>3 641 152</b>
a - Dividendes		-	-	72 350
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		1 385 856	824 700	3 565 073
c - Revenus des autres valeurs		515	1 092	3 729
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-4</b>	<b>868 023</b>	<b>564 232</b>	<b>3 442 318</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 254 394</b>	<b>1 390 024</b>	<b>7 083 470</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-9</b>	<b>206 154</b>	<b>134 722</b>	<b>665 722</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 048 240</b>	<b>1 255 302</b>	<b>6 417 748</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>3-10</b>	<b>177 943</b>	<b>45 118</b>	<b>213 320</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 870 297</b>	<b>1 210 184</b>	<b>6 204 428</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>-72 297</b>	<b>73 887</b>	<b>1 790 370</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>1 798 000</b>	<b>1 284 071</b>	<b>7 994 798</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>72 297</b>	<b>-73 887</b>	<b>-1 790 370</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		41 094	-7 276	-28 019
* +/- values réalisées sur cession des titres		-857	28 227	30 305
* Frais de négociation des titres		-34 425	-887	-887
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>1 876 109</b>	<b>1 230 249</b>	<b>6 205 827</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 01 Janvier au 31 Mars 2017**

(Unité : en Dinars)

	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période 01/01/2016 Au 31/12/2016
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>			
a - Résultat d'exploitation	1 870 297	1 210 184	6 204 428
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	41 094	-7 276	-28 019
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-857	28 227	30 305
d - Frais de négociation de titres	-34 425	-887	-887
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	-	<b>5 353 409</b>
<b><u>AN 3 -Transaction sur le capital</u></b>			
<b>a - Souscriptions</b>	<b>50 648 176</b>	<b>34 495 737</b>	<b>186 107 957</b>
* Capital	48 988 000	33 349 200	182 588 900
* Régularisation des sommes non distrib.	-712 509	-481 999	-2 668 934
* Régularisation des sommes distrib.	2 372 685	1 628 536	6 187 991
<b>b - Rachats</b>	<b>65 199 378</b>	<b>21 274 947</b>	<b>108 686 116</b>
* Capital	63 066 500	20 571 400	106 407 300
* Régularisation des sommes non distrib.	-915 164	-297 434	-1 551 585
* Régularisation des sommes distrib.	3 048 042	1 000 981	3 830 401
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-12 675 093</b>	<b>14 451 039</b>	<b>78 274 260</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>			
a - En début de période	191 912 308	113 638 048	113 638 048
b - En fin de période	179 237 216	128 089 087	191 912 308
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>			
a - En début de période	1 866 414	1 104 598	1 104 598
b - En fin de période	1 725 629	1 232 376	1 866 414
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>103,868</b>	<b>103,937</b>	<b>102,824</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>4,12%</b>	<b>4,13%</b>	<b>4,16%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

### 1- Référentiel d'élaboration des états financiers:

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2017, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2- Principes comptables appliqués:

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

#### 2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 2-2 Evaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE »

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

#### 2-3 Evaluation des autres valeurs du portefeuille titres et des placements monétaires.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## 2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que «somme non distribuable». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

### 3-1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à **106 657 784** Dinars, contre un solde de **69 473 269** Dinars au 31/03/2016. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 Mars 2017 se détaillent ainsi:

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.03.2017	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
<b>Titres de l'Etat</b>		<b>25 617 700,000</b>	<b>26 584 608,663</b>	<b>14,77%</b>	<b>14,83%</b>	
EMPRUNT NATIONAL 2014 (B)	60 000	6 000 000,000	6 230 498,630	3,46%	3,48%	-
EMPRUNT NATIONAL 2014 (B)	80 000	8 000 000,000	8 307 331,506	4,61%	4,63%	-
BTA 5,50% Mars 2019	500	500 000,000	501 265,754	0,28%	0,28%	-
BTA 6,75% JUILLET 2017	11 000	11 117 700,000	11 545 512,773	6,41%	6,44%	-
<b>Obligations de sociétés</b>		<b>73 982 395,515</b>	<b>75 713 714,951</b>	<b>42,06%</b>	<b>42,24%</b>	
AIL 2012-1	8 000	160 000,000	166 754,192	0,09%	0,09%	BBB+
AMEN BANK SUB 2009 (A)	20 000	1 066 200,000	1 089 514,710	0,61%	0,61%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	15 000	799 708,846	816 082,633	0,45%	0,46%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	5 000	266 035,151	271 493,081	0,15%	0,15%	-
AMEN BANK SUB 2010	40 000	2 399 697,143	2 456 884,651	1,36%	1,37%	-
AMEN BANK SUB 2011-1	40 000	2 000 000,000	2 050 003,288	1,14%	1,14%	-
AMEN BANK SUB 2010	35 000	2 099 930,000	2 149 969,070	1,19%	1,20%	-
AMEN BANK SUB 2014	20 000	1 200 000,000	1 206 379,398	0,67%	0,67%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	30 000	3 000 000,000	3 064 602,740	1,70%	1,71%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	40 000	4 000 000,000	4 084 988,493	2,27%	2,28%	-
ATL 2015-1	20 000	2 000 000,000	2 090 156,712	1,16%	1,17%	BBB
ATL 2012-1	10 000	200 000,000	208 222,466	0,12%	0,12%	BBB
ATL 2013/1	10 000	800 000,000	841 016,110	0,47%	0,47%	BBB
ATL 2013-2	5 000	400 000,000	408 647,890	0,23%	0,23%	BBB
ATL 2014-2	10 000	600 000,000	630 015,123	0,35%	0,35%	BBB
ATL 2014-3	5 000	300 000,000	302 548,602	0,17%	0,17%	BBB
ATL 2016-1	30 000	3 000 000,000	3 141 665,754	1,75%	1,75%	BBB
ATL 2017-1	50 000	5 000 000,000	5 014 531,507	2,79%	2,80%	BBB
ATTIJARI BANK SUB 2015	10 000	800 000,000	819 852,274	0,46%	0,46%	-
ATTIJARI LEASING 2012-1	10 000	600 000,000	625 469,589	0,35%	0,35%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-2	5 000	100 000,000	101 436,055	0,06%	0,06%	BB+
ATTIJARI LEASING 2014-1	10 000	600 000,000	628 405,479	0,35%	0,35%	BB+
ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	800 000,000	845 841,534	0,47%	0,47%	BB+
ATTIJARI LEASING 2015-2	4 000	320 000,000	325 238,531	0,18%	0,18%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-1	20 000	2 000 000,000	2 085 271,233	1,16%	1,16%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 5 ANS	5 000	500 000,000	502 431,233	0,28%	0,28%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	5 000	500 000,000	502 408,767	0,28%	0,28%	BB+
BH 2009	75 000	4 612 550,000	4 661 308,548	2,59%	2,60%	-

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.03.2017	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
BH 2013-1 FIXE 6.8%	30 000	1 713 000,000	1 783 720,149	0,99%	1,00%	-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	20 000	1 142 000,000	1 183 975,875	0,66%	0,66%	-
BH SUB 2015	5 000	400 000,000	419 917,150	0,23%	0,23%	-
BNA SUB 2009	25 000	1 333 050,000	1 389 678,365	0,77%	0,78%	-
BNA SUB 2017-1	40 000	4 000 000,000	4 001 323,836	2,22%	2,23%	-
BTE 2009	30 000	900 000,000	920 505,206	0,51%	0,51%	-
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	280 000,000	285 959,156	0,16%	0,16%	-
BTE 2011	10 000	400 000,000	402 483,412	0,22%	0,22%	-
BTK 2009 (C)	15 000	799 650,000	802 661,816	0,45%	0,45%	-
CHO2009	7 000	262 500,000	266 520,542	0,15%	0,15%	BIAT
CHO-2009	2 000	75 000,000	75 785,970	0,04%	0,04%	BIAT
CIL 2013/1	5 000	200 000,000	203 559,452	0,11%	0,11%	BBB-
CIL 2014-2	3 000	180 000,000	181 828,998	0,10%	0,10%	BBB-
CIL 2015-1	5 000	400 000,000	419 449,863	0,23%	0,23%	BBB-
CIL 2015-2	3 000	240 000,000	246 156,888	0,14%	0,14%	BBB-
CIL-2016-2	5 000	500 000,000	503 698,630	0,28%	0,28%	BBB-
CIL-2016-1	5 000	500 000,000	526 301,370	0,29%	0,29%	BBB-
AMEN BANK SUB 2008	7 500	455 625,000	477 372,946	0,27%	0,27%	-
ATTIJARI LEASING SUB 2014	5 000	500 000,000	508 153,425	0,28%	0,28%	B+
HL 2012/1	4 000	80 000,000	82 189,589	0,05%	0,05%	BB
HL 2013/1	10 000	400 000,000	419 297,315	0,23%	0,23%	BB
HL 2013/2	5 000	400 000,000	402 062,027	0,22%	0,22%	BB
HL 2014-1	6 000	600 000,000	615 694,027	0,34%	0,34%	BB-
HL 2015-1	10 000	800 000,000	845 364,602	0,47%	0,47%	BB
HL SUB 2015-1 (A)	5 000	400 000,000	408 595,638	0,23%	0,23%	B
HL 2015-2	5 000	400 000,000	400 268,274	0,22%	0,22%	BB
HL 2016-1	20 000	2 000 000,000	2 092 889,863	1,16%	1,17%	BB
HL 2016-2	20 000	2 000 000,000	2 042 669,589	1,13%	1,14%	BB
HL 2017-1 (A)	5 000	500 000,000	504 191,781	0,28%	0,28%	BB
HL 2017-1 (B)	5 000	500 000,000	504 301,369	0,28%	0,28%	BB
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4 000	80 000,000	83 219,288	0,05%	0,05%	Amen Bank
MODERN LEASING 2012	25 000	1 500 000,000	1 508 975,342	0,84%	0,84%	A-
SERVICOM 2012	8 000	160 000,000	160 241,973	0,09%	0,09%	BB
SERVICOM 2016	5 000	500 000,000	504 313,425	0,28%	0,28%	CCC+
STB 2008/1	5 000	255 859,375	265 980,461	0,15%	0,15%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	1 066 200,000	1 067 314,690	0,59%	0,60%	-
TL 2012-1	10 000	600 000,000	625 232,877	0,35%	0,35%	BBB+
TL 2012-2	15 000	300 000,000	303 148,274	0,17%	0,17%	BBB+
TL SUB 2013	16 000	640 000,000	672 796,055	0,37%	0,38%	BB+
TL 2014-2	10 000	1 000 000,000	1 018 292,602	0,57%	0,57%	BBB+
TL SUB 2016 (A)	10 000	1 000 000,000	1 005 163,836	0,56%	0,56%	BB+
TL SUB 2013-2	11 900	476 000,000	480 217,490	0,27%	0,27%	BB+
UIB 2009 TRANCHE (A)	20 000	600 000,000	617 812,602	0,34%	0,34%	-
UIB 2009 TRANCHE (B)	30 000	1 599 390,000	1 649 133,220	0,92%	0,92%	-
UIB SUB 2016 (A)	10 000	1 000 000,000	1 013 786,302	0,56%	0,57%	-
UNIFACTOR 2013	8 000	320 000,000	328 297,206	0,18%	0,18%	BB
UNIFACTOR 2015	5 000	400 000,000	402 072,522	0,22%	0,22%	BB
<b>Titres des FCC</b>		<b>42 392,800</b>	<b>42 872,890</b>	<b>0,02%</b>	<b>0,02%</b>	
FCC BIAT-CREDIMMO1 (P2)	400	42 392,800	42 872,890	0,02%	0,02%	Aaa.tn

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.03.2017	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
<b>Titres des OPCVM</b>		<b>4 250 958,268</b>	<b>4 316 587,146</b>	<b>2,40%</b>	<b>2,41%</b>	
AMEN TRESOR SICAV	16 810	1 750 971,198	1 793 576,570	1,00%	1,00%	
SICAV TANIT LA POSTE	24 058	2 499 987,070	2 523 010,576	1,40%	1,41%	
<b>Total Général</b>		<b>103 893 446,583</b>	<b>106 657 783,650</b>	<b>59,25%</b>	<b>59,51%</b>	

Les entrées au portefeuille titres ont enregistré au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, **14 275 930** Dinars sous forme d'obligations de sociétés.

Les sorties du portefeuille titres au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 concernent les cessions des titres de l'Emprunt National pour un montant de **20 000 000** Dinars, les cessions des obligations des sociétés pour un montant de **8 207 658** Dinars, les remboursements des obligations de sociétés échus pour un montant de **3 724 182** Dinars, et les remboursements des parts des fonds communs de créances pour un montant de **11 710** Dinars.

### 3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 386 371** Dinars pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 contre **825 792** Dinars du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des obligations(*)	925 357	745 617	3 229 976
Revenus des titres de l'Etat(*)	460 498	79 083	335 097
Revenus des titres des FCC (**)	515	1 092	3 729
Dividendes	0	0	72 350
<b>Total</b>	<b>1 386 371</b>	<b>825 792</b>	<b>3 641 152</b>

(\*)Retraité pour le besoin de comparabilité : Présentation des revenus de l'Emprunt National parmi les revenus des titres de l'Etat

(\*\*) FCC : Fonds Communs de Créances

### 3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à **30 356 510** Dinars et se détaille comme suit:

	Qté	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2017	% Actif	Emetteur	Garantie /note
<b>Certificats de Dépôts</b>		<b>25 303 787</b>	<b>25 409 060</b>	<b>14,11%</b>		
CD290317/180417 L'AOUINA (6,29% 20j)	1	498 607	498 816	0,28%	BH	
CD190317/180417 HAMMAMET (6,29% 30j)	1	497 914	498 818	0,28%	BH	
CD200317/190417 KRAM(6,29% 30j)	1	497 914	498 749	0,28%	BH	
CD200317/190418 Sousse Hached (6,29% 30j)	1	497 914	498 749	0,28%	BH	
CD220317/110417 ENNASR (6,29% 20j)	1	498 607	499 304	0,28%	BH	
CD240317/130417 J.Carthage (6,29% 20j)	1	498 607	499 164	0,28%	BH	
CD240317/130417 LAC2 (6,29% 20j)	1	498 607	499 164	0,28%	BH	
CD270317/060417 Internationale (6,29% 10j)	3	1 497 907	1 498 953	0,83%	BH	
CD280317/070417 Alain Savary (6,29% 10j)	1	499 302	499 581	0,28%	BH	
CD290317/180417 Ettadhamen (6,29% 20j)	1	498 607	498 816	0,28%	BH	

	Qté	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2017	% Actif	Emetteur	Garantie /note
CD290317/180417 KELIBIA (6,29% 20j)	1	498 607	498 816	0,28%	BH	
CD300317/090417 CHARGUIA (6,29% 10j)	2	998 605	998 884	0,55%	BH	
CD300317/090417 Ettadhamen (6,29% 10j)	2	998 605	998 884	0,55%	BH	
CD310317/200417 Ben Arous (6,29% 20j)	1	498 607	498 677	0,28%	BH	
CD130317/020517 ML (7,20% 50j)	10	4 960 396	4 975 446	2,76%	ML	F3
CD010317/300417 ML (7,20% 60j)	6	2 971 542	2 986 245	1,66%	ML	F3
CD230217/040517 ML (7,20% 70j)	9	4 450 296	4 476 568	2,49%	ML	F3
CD211216/200417 UNIFACTOR (7,25% 120j)	4	1 962 246	1 994 022	1,11%	UF	B
CD270217/280417UNIFACTOR (7,25% 60j)	4	1 980 897	1 991 404	1,11%	UF	B
<b>Billets de Trésorerie</b>		<b>4 921 569</b>	<b>4 947 450</b>	<b>2,75%</b>		
BDT270217/070617LIG (*)	100	4 921 569	4 947 450	2,75%	LIG	
<b>Total</b>		<b>30 225 356</b>	<b>30 356 510</b>	<b>16,86%</b>		

\*Le billet de trésorerie émis par la société Loukil Investment Group(LIG) et souscrit par SICAV BH OBLIGATAIRE fait l'objet d'un nantissement d'un placement à terme souscrit auprès de la BH pour un montant de 5 MDT en garantie de remboursement du billet.

#### 3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **868 023** Dinars pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 contre **564 232** Dinars pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Intérêts des comptes à terme	464 415	240 603	1 203 097
Intérêts des billets de trésorerie	70 676	138 468	395 434
Intérêts des certificats de dépôt	332 932	185 161	1 843 787
<b>Total</b>	<b>868 023</b>	<b>564 232</b>	<b>3 442 318</b>

#### 3-5 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à **261 667** Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Titres de créance échus	104 819	0	826 799
Retenues à la source sur titres de créances	156 848	0	250 735
<b>Total</b>	<b>261 667</b>	<b>0</b>	<b>1 077 534</b>

### 3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2017, se détaillent comme suit :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016
<b>Capital au 1<sup>er</sup> Janvier</b>		
Montant	183 917 423	108 851 773
Nombre de titres	1 866 414	1 104 598
Nombre d'actionnaires	1 043	1 012
<b>Souscriptions réalisées</b>		
Montant (Nominal)	48 988 000	33 349 200
Régul. des sommes non distribuables	-712 509	-481 999
Nombre de titres émis	489 880	333 492
<b>Rachats effectués</b>		
Montant (Nominal)	63 066 500	20 571 400
Régul. des sommes non distribuables	-915 164	-297 434
Nombre de titres rachetés	630 665	205 714
<b>Autres effets sur le capital</b>		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	41 094	-7 276
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-857	28 227
Frais de négociation des titres	-34 425	-887
<b>Capital au 31 Mars</b>		
Montant	170 047 391	121 465 073
Nombre de titres	1 725 629	1 232 376
Nombre d'actionnaires	1 061	1 018

### 3-7 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à **206 154** Dinars contre **135 901** Dinars au 31/03/2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Rémunération du gestionnaire à payer	205 863	134 427	219 716
Rémunération du dépositaire à payer	291	1 474	1 180
<b>Total</b>	<b>206 154</b>	<b>135 901</b>	<b>220 896</b>

### 3-8 Autres Créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à **575 250** Dinars contre **450 519** Dinars au 31/03/2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Jetons de présence	18 699	18 740	15 000
Actionnaires dividendes à payer	383 033	383 019	383 033
contribution conjoncturelle exceptionnelle	114 739	0	0

Etat retenues à la source	26	-5 473	26
Honoraires commissaire aux comptes	41 674	42 353	34 164
Redevances CMF à payer	14 896	10 503	16 455
TCL à payer	2 032	1 227	2 032
Autres rémunérations	150	150	150
<b>Total</b>	<b>575 250</b>	<b>450 519</b>	<b>450 860</b>

### 3-9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à **1 180** DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôts avec la BANQUE DE L'HABITAT, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la BH INVEST sur la base d'un taux de 0,45% TTC de l'actif net quotidien.

La charge de gestion pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 s'élève à **206 154** Dinars contre **134 722** Dinars pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	205 863	134 428	664 542
Rémunération du dépositaire	291	294	1 180
<b>Total</b>	<b>206 154</b>	<b>134 722</b>	<b>665 722</b>

### 3-10 Autres charges

Ce poste enregistre la contribution conjoncturelle exceptionnelle institué par l'article 48 de la loi de finance 2017, la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du Directeur Général. Les autres charges s'élève à **177 943** Dinars pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 contre **45 118** Dinars pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Période Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Redevances CMF	45 748	29 873	147 676
Honoraires commissaire aux comptes	7 510	7 594	30 542
Jetons de présence	3 699	3 740	15 000
Rémunération du Directeur Général	529	529	2 118
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	114 739	0	0
TCL	5 712	3 358	17 853
Autres charges	6	24	131
<b>Total</b>	<b>177 943</b>	<b>45 118</b>	<b>213 320</b>

#### **4 -Evènements exceptionnels :**

##### **Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV BH OBLIGATAIRE se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à **465 332,106** Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

## **SICAV BH PLACEMENT**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017**

### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV BH PLACEMENT» pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **3 615 584**, un actif net de D : **3 357 594** et un déficit de la période de D : **11 490**.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH PLACEMENT » arrêtés au 31 mars 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons l'observation suivante :

- Les disponibilités enregistrent au 31 Mars 2017, 37,78% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en actions « MODERN LEASING » représentent à la clôture de la période 12,59% de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% prévu par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**PROAUDIT**

**Tarak ZAHAF**

**BILAN**  
**au 31 mars 2017**  
**(unité: TND)**

<u><b>ACTIF</b></u>	<b>Notes</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/03/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>AC - 1 Portefeuille-titres</b>	<b>3 - 1</b>	<b>2 248 924</b>	<b>2 232 185</b>	<b>2 162 605</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		910 456	1 511 591	936 951
b- Obligations et valeurs assimilées		1 338 468	720 594	1 225 654
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>1 366 112</b>	<b>1 348 600</b>	<b>1 459 508</b>
b- Disponibilités		1 366 112	1 348 600	1 459 508
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>548</b>	<b>548</b>	<b>548</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 615 584</b>	<b>3 581 332</b>	<b>3 622 661</b>
 <u><b>PASSIF</b></u>				
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3 - 2</b>	4 030	5 272	4 984
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3 - 3</b>	253 959	249 519	248 475
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>257 989</b>	<b>254 791</b>	<b>253 459</b>
 <u><b>ACTIF NET</b></u>				
<b>CP1 - Capital</b>	<b>3 - 4</b>	<b>3 284 307</b>	<b>3 241 314</b>	<b>3 301 948</b>
<b>CP- 2 Sommes distribuables</b>	<b>3 - 5</b>	<b>73 288</b>	<b>85 226</b>	<b>67 254</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		67 252	84 451	71
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		6 036	776	67 183
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>3 357 594</b>	<b>3 326 541</b>	<b>3 369 202</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>3 615 584</b>	<b>3 581 332</b>	<b>3 622 661</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période allant du 01 janvier au 31 mars 2017**  
**(Unité en TND)**

		Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Exercice 2016
	Notes			
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u></b>	4 – 1	15 325	7 531	90 020
a- Dividendes		-	-	59 926
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		15 325	7 531	30 094
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	4 – 2	1 627	2 279	15 597
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>16 953</b>	<b>9 810</b>	<b>105 617</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	4 – 3	4 030	4 092	16 215
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>12 923</b>	<b>5 718</b>	<b>89 402</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	4 – 4	6 887	4 921	21 742
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 036</b>	<b>797</b>	<b>67 660</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-	-21	-477
<b>SOMMES DISTIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>6 036</b>	<b>776</b>	<b>67 183</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		-	21	477
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-26 798	-87 279	-68 952
* +/- values réalisées sur cession des titres		9 271	46 579	103 832
* Frais de négociation des titres		-	-3 655	-5 943
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>-11 490</b>	<b>-43 558</b>	<b>96 597</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 01 janvier au 31 mars 2017**  
**(Unité en TND)**

	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Exercice 2016
<b><u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>			
a- Résultat d'exploitation	6 036	797	67 660
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	-26 798	-87 279	-68 952
c- +/- values réalisées sur cession de titres	9 271	46 579	103 832
d- Frais de négociation des titres	-	-3 655	-5 943
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	-	<b>84 380</b>
<b><u>AN 3 - Transactions sur le capital</u></b>			
<b>a- Souscriptions</b>	-	-	<b>10 282</b>
* Capital	-	-	35 800
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-25 529
* Régularisation des sommes distribuables	-	-	11
<b>b- Rachats</b>	<b>118</b>	<b>39 919</b>	<b>63 315</b>
* Capital	400	135 000	214 600
* Régularisation des sommes non distribuables	-285	-96 091	-152 762
* Régularisation des sommes distribuables	2	1 010	1 476
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-11 608</b>	<b>-83 478</b>	<b>-40 816</b>
<b>AN 4 - Actif net</b>			
a- En début de période	3 369 202	3 410 018	3 410 018
b- En fin de période	3 357 594	3 326 541	3 369 202
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>			
a- En début de période	114 835	116 623	116 623
b- En fin de période	114 831	115 273	114 835
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>29,239</b>	<b>28,858</b>	<b>29,340</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>-1,40%</b>	<b>-5,24%</b>	<b>2,84%</b>

**Notes aux états financiers trimestriels**  
**(Les chiffres sont exprimés en dinars)**

**1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels**

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2017 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

**2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements, en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 31/03/2017, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2017.

### **2-3 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société « SICAV BHP ».

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **2-4 Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2-5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3-Note sur le bilan :

#### 3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.03.2017	% actif	% actif net	Note / garantie
<b>Actions :</b>	<b>215 509</b>	<b>1 016 628,130</b>	<b>743 141,560</b>	<b>20,55%</b>	<b>22,13%</b>	
BNA	19 000	219 202,781	157 339,000	4,35%	4,69%	
HEXABYTE NS 2012	6 000	47 095,410	27 240,000	0,75%	0,81%	
MODERN LEASING	118 509	563 178,097	455 074,560	12,59%	13,55%	
NEW BODY LINE	2 000	15 276,161	12 908,000	0,36%	0,38%	
SOMOCER	70 000	171 875,681	90 580,000	2,51%	2,70%	
<b>Obligations :</b>	<b>19 432</b>	<b>1 321 357,090</b>	<b>1 338 468,055</b>	<b>37,02%</b>	<b>39,86%</b>	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	266 569,616	272 027,546	7,52%	8,10%	
BH 2009	5 000	307 503,333	310 753,902	8,59%	9,26%	
CHO2009	1 000	37 500,000	38 074,363	1,05%	1,13%	BIAT
EMPRUNT NATIONAL 2014 595%(A)	1 432	9 784,141	10 183,314	0,28%	0,30%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	300 000,000	303 276,493	8,39%	9,03%	
UIB SUBORDONNE 2016	3 000	300 000,000	304 135,890	8,41%	9,06%	
BNA SUBORDONNE 2017-1	1 000	100 000,000	100 016,547	2,77%	2,98%	
<b>Titres OPCVM :</b>	<b>1 611</b>	<b>165 772,980</b>	<b>167 310,405</b>	<b>4,63%</b>	<b>4,98%</b>	
SICAV-BHO	1 611	165 772,980	167 310,405	4,63%	4,98%	
<b>Droits :</b>	<b>24</b>	<b>7,044</b>	<b>4,250</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	
DA AMS	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
STPIL DA 1/32 180615	16	4,640	4,160	0,00%	0,00%	
TREDS1/3180515	1	0,010	0,020	0,00%	0,00%	
<b>Total Général</b>	<b>236 576</b>	<b>2 503 765,244</b>	<b>2 248 924,270</b>	<b>62,20%</b>	<b>66,98%</b>	

#### 3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **4 030** dinars au 31-03-2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2017	31.03.2016	31.12.16
Rémunération du gestionnaire à payer	3 739	3 798	3 804
Rémunération du dépositaire à payer	291	1 474	1 180
<b>Total</b>	<b>4 030</b>	<b>5 272</b>	<b>4 984</b>

### 3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2017 à **253 959** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2017	31.03.2016	31.12.16
Jetons de présence	6 119	4 053	4 408
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	286	284	286
Etat retenues à la source	26	26	26
Honoraires CAC à payer	21 336	20 215	18 808
Rémunération du Directeur Général	150	150	150
TCL à payer	13	13	17
Autres créditeurs	5 103	5 103	5 103
Contribution conjoncturelle à payer	1 251	-	-
<b>Total</b>	<b>253 959</b>	<b>249 519</b>	<b>248 475</b>

### 3-4 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2017 au 31-03-2017 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31-12-2016</b>	
Montant	3 301 948
Nombre de titres	114 835
Nombre d'actionnaires	166
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	-
Nombre de titres émis	-
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	-115
Nombre de titres rachetés	-4
<b>Autres mouvements</b>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-26 798
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	9 271
Frais de négociation de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
<b>Capital au 31-03-2017</b>	
Montant	3 284 307
Nombre de titres	114 831
Nombre d'actionnaires	162

### 3-5 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés et/ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-03-2017 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	67 660	-477	67 183
Exercice en cours	6 036	-	6 036

### 4 - Note sur l'état de résultat :

#### 4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Mars 2017 la somme de 15 325 dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	Période du		
	01/01/2017 au 31/03/2017	01/01/2016 au 31/03/2016	01/01/2016 au 31/12//2016
Dividendes	-	-	59 926
Revenus des obligations & valeurs assimilées	15 325	7 531	30 094
<b>Total</b>	<b>15 325</b>	<b>7 531</b>	<b>90 020</b>

#### 4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Mars 2017 la somme de 1 627 dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2017 au 31/03/2017	01/01/2016 au 31/03/2016	01/01/2016 au 31/12//2016
Intérêts (*)	1 627	2 279	15 597
<b>Total</b>	<b>1 627</b>	<b>2 279</b>	<b>15 597</b>

(\*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH.

#### 4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Mars 2017 à 4 030 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2017 au 31/03/2017	01/01/2016 au 31/03/2016	01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	3 739	3 798	15 035
Rémunération du dépositaire	291	294	1 180
<b>Total</b>	<b>4 030</b>	<b>4 092</b>	<b>16 215</b>

#### 4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Mars 2017 à **6 887 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2017 au 31/03/2017	01/01/2016 au 31/03/2016	01/01/2016 au 31/12/2016
Redevances CMF	831	844	3 341
Honoraires commissaires aux comptes	2 528	2 556	10 281
Jetons de présence	1 710	932	5 685
Rémunération du Directeur Général	529	529	2 118
TCL	33	26	284
Autres charges	4	33	34
Contribution conjoncturelle*	1 251	-	-
<b>Total</b>	<b>6 887</b>	<b>4 921</b>	<b>21 742</b>

\* L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV « BH PLACEMENT » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à **D : 5 074**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

#### **5- Ratios de gestion des placements :**

- **Charges de gestion des placements /actif net moyen** soit :  $4\,030 / 3\,357\,594 = 0,12\%$
- **Autres charges / actif net moyen** soit :  $6\,687 / 3\,357\,594 = 0,21\%$

#### **6- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

- La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :
  - ❖ de conserver les titres et les fonds de la société.
  - ❖ d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.

**GENERALE- OBLIG SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.706.695, un actif net D : 12.652.407 et un bénéfice de la période de D : 121.091.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» comprenant le bilan au 31 mars 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

- 3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphes d'observation***

- 4- Les disponibilités représentent au 31 mars 2017, 20,47% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- 5- Les emplois en titres émis par « AMEN BANK » et « UIB » représentent respectivement au 31 mars 2017, 10,17% et 10,34% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- 6- Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent au 31 mars 2017, 6,07% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- 7- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 41.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le premier trimestre s'élève à D : 10.192

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 27 avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Moez AKROUT**

## BILAN ARRETE AU 31 MARS 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/03/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>9 098 898,844</u>	<u>12 148 303,213</u>	<u>9 455 847,974</u>
Obligations et valeurs assimilées		8 320 551,892	11 375 463,612	8 681 567,184
Titres des Organismes de Placement Collectif		778 346,952	772 839,601	774 280,790
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>3 599 258,371</u>	<u>3 943 291,724</u>	<u>2 975 689,727</u>
Placements monétaires	5	998 487,182	998 961,496	998 117,798
Disponibilités		2 600 771,189	2 944 330,228	1 977 571,929
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>8 537,480</u>	<u>9,175</u>	<u>7 212,767</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>12 706 694,695</b></u>	<u><b>16 091 604,112</b></u>	<u><b>12 438 750,468</b></u>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	21 900,289	24 489,892	26 917,497
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	32 387,235	9 653,175	18 925,622
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>54 287,524</b></u>	<u><b>34 143,067</b></u>	<u><b>45 843,119</b></u>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	12 059 845,249	15 347 344,794	11 908 778,851
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		490 007,364	566 212,067	39,164
Sommes distribuables de l'exercice en cours		102 554,558	143 904,184	484 089,334
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>12 652 407,171</b></u>	<u><b>16 057 461,045</b></u>	<u><b>12 392 907,349</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u><b>12 706 694,695</b></u></u>	<u><u><b>16 091 604,112</b></u></u>	<u><u><b>12 438 750,468</b></u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2016 au 31/03/2016(*)	Année 2016(*)
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	115 596,980	150 960,196	546 347,011
Revenus des obligations et valeurs assimilées		115 465,624	150 696,392	519 362,149
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		131,356	263,804	26 984,862
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	26 817,405	17 503,598	114 523,483
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	9 702,292	3 358,480	13 824,798
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		152 116,677	171 822,274	674 695,292
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(21 900,509)	(24 490,032)	(91 187,501)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		130 216,168	147 332,242	583 507,791
<b>Autres charges</b>	14	(5 946,360)	(6 079,889)	(26 212,016)
<b>Autres produits</b>		-	0,001	9,147
<b>Contribution conjoncturelle</b>	8	(10 191,835)	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		114 077,973	141 252,354	557 304,922
Régularisation du résultat d'exploitation		(11 523,415)	2 651,83	(73 215,588)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		102 554,558	143 904,184	484 089,334
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		11 523,415	(2 651,830)	73 215,59
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	6 299,960	27 746,821
Variation plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		7 013,006	3 378,607	(1 320,054)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>121 090,979</b>	<b>150 930,921</b>	<b>583 731,689</b>

(\*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique « Revenus des placements monétaires » ont été reclassés dans une rubrique spécifique

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	du 01/01/2017 au 31/03/2017	du 01/01/2016 au 31/03/2016	Année 2016
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>			
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	121 090,979	150 930,921	583 731,689
Résultat d'exploitation	114 077,973	141 252,354	557 304,922
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 013,006	3 378,607	(1 320,054)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	6 299,960	27 746,821
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	-	(389 822,832)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	138 408,843	(199 802,049)	(3 907 333,681)
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	7 679 850,765	5 587 018,500	26 518 564,000
- Régularisation des sommes non distribuables	1 311,704	2 418,910	22 325,212
- Régularisation des sommes distribuables	332 703,195	241 326,569	909 732,622
<b>Rachats</b>			
- Capital	(7 535 240,127)	(5 782 442,500)	(30 159 912,000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 868,950)	(2 234,320)	(31 530,765)
- Régularisation des sommes distribuables	(338 347,744)	(245 889,208)	(1166 512,750)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>259 499,822</b>	<b>(48 871,128)</b>	<b>(3 713 424,824)</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	12 392 907,349	16 106 332,173	16 106 332,173
En fin de période	12 652 407,171	16 057 461,045	12 392 907,349
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période	120 726	157 694	157 694
En fin de période	122 192	155 710	120 726
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>103,545</b>	<b>103,124</b>	<b>102,653</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,87%</b>	<b>0,97%</b>	<b>4,07%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**AU 31 MARS 2017**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 mars 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Opérations de pensions livrées**

#### ***• Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

### **3.5- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2017 à D : 9.098.898,844, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
		<b>8 117 165,500</b>	<b>8 320 551,892</b>	<b>65,76%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>				
		<b>8 117 165,500</b>	<b>8 320 551,892</b>	<b>65,76%</b>
EO AIL 2012/1	3 000	60 000,000	62 532,821	0,49%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	240 000,000	249 577,381	1,97%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	400 000,000	416 379,617	3,29%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	400 020,000	409 564,227	3,24%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	159 930,000	163 426,026	1,29%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	159 930,000	163 204,077	1,29%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	179 940,000	184 227,608	1,46%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	60 000,000	60 318,969	0,48%
EO AMEN BANK SUB 2016-1	3 000	300 000,000	306 374,137	2,42%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	320 000,000	333 641,602	2,64%
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)	3 600	72 000,000	72 762,794	0,58%
EO ATL 2011	2 000	80 000,000	80 515,069	0,64%
EO ATL 2012-1	1 000	20 000,000	20 822,246	0,16%
EO ATL 2012-1	800	16 000,000	16 657,798	0,13%
EO ATL 2013-2	1 000	80 000,000	81 729,578	0,65%
EO ATL 2013-2	500	40 000,000	40 864,789	0,32%
EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	90 000,000	94 502,269	0,75%
EO ATL 2014-3	2 000	120 000,000	121 019,441	0,96%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	240 000,000	241 380,821	1,91%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	200 000,000	200 562,630	1,59%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	40 000,000	40 574,421	0,32%
EO TJR LEASING 2015-2 CAT A	2 000	160 000,000	162 619,266	1,29%
EO BTK 2009	1 000	53 305,500	53 506,280	0,42%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	85 720,000	87 341,587	0,69%
EO CIL SUB 2008	4 000	160 000,000	161 932,274	1,28%
EO CIL 2013/1	250	10 000,000	10 177,973	0,08%
EO CIL 2013/1	130	5 200,000	5 292,545	0,04%
EO CIL 2013/1	170	6 800,000	6 921,022	0,05%
EO HL 2012/1	1 000	20 000,000	20 547,398	0,16%
EO HL 2012/1	1 000	20 000,000	20 547,398	0,16%
EO HL 2013/1	2 000	80 000,000	83 859,463	0,66%
EO HL 2013/2	750	30 000,000	30 151,496	0,24%
EO HL 2013/2	750	30 000,000	30 151,496	0,24%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	90 000,000	92 308,833	0,73%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	60 000,000	61 539,221	0,49%
EO HL 2015/1	3 000	240 000,000	245 157,383	1,94%
EO HL 2015/2	3 500	280 000,000	280 187,792	2,21%
EO HL 2015/2	500	40 000,000	40 026,827	0,32%
EO HL 2016/2	2 000	200 000,000	204 158,246	1,61%
EO TL 2012/2	1 000	20 000,000	20 209,885	0,16%
EO TL 2012-1	2 500	50 000,000	52 069,096	0,41%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	40 000,000	40 354,411	0,32%

EO TL 2014-1	1 000	60 000,000	63 200,350	0,50%
EO TL 2014/2	3 000	180 000,000	183 187,134	1,45%
EO UIB 2009/1	2 000	106 620,000	109 936,028	0,87%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	187 500,000	193 144,110	1,53%
EO UIB 2011/2	4 000	114 200,000	115 100,834	0,91%
EO SUB UIB 2015	7 000	560 000,000	586 067,463	4,63%
EO UIB SUB 2016	3 000	300 000,000	304 135,890	2,40%
EO BTE 2011	1 000	40 000,000	40 248,332	0,32%
EO BTE 2016	1 500	150 000,000	151 605,698	1,20%
EO EL WIFAK 2013	1 000	40 000,000	42 030,992	0,33%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	60 000,000	61 555,726	0,49%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	80 000,000	80 457,206	0,64%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	80 000,000	80 414,492	0,64%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	160 000,000	167 966,860	1,33%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	240 000,000	251 950,290	1,99%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	800 000,000	819 852,274	6,48%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>754 606,835</b>	<b>778 346,952</b>	<b>6,15%</b>
<b>Titres des OPCVM</b>		<b>744 008,635</b>	<b>767 690,780</b>	<b>6,07%</b>
FINA O SICAV	2 350	244 023,401	245 795,900	1,94%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	112 704,750	0,89%
SICAV AXIS TRESORERIE	34	3 659,329	3 678,698	0,03%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	36 987,500	0,29%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 757,500	0,21%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	52 428,000	0,41%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 115	117 394,921	118 675,025	0,94%
MCP SAFE FUND	941	100 103,580	101 700,457	0,80%
SANADET SICAV	630	67 173,920	68 962,950	0,55%
<b>Fonds commun de créances</b>		<b>10 598,200</b>	<b>10 656,172</b>	<b>0,08%</b>
FCC BIAT - CREDIMMO 1 P2	100	10 598,200	10 656,172	0,08%
<b>TOTAL</b>		<b>8 871 772,335</b>	<b>9 098 898,844</b>	<b>71,91%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'Actif</b>				<b>71,61%</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2017 à D : 998.487,182, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% Actif net
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>1 000 000</b>	<b>996 217,965</b>	<b>998 487,182</b>	<b>7,89%</b>
Certificat de dépôt BTE au 13/04/2017 à 5,7%	1 000 000	996 217,965	998 487,182	7,89%
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000</b>	<b>996 217,965</b>	<b>998 487,182</b>	<b>7,89%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>7,86%</b>

### Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/03/2017 à D : 8.537,480 contre D : 9,175 au 31/03/2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	8 528,305	-	6 619,702
Intérêts sur obligations à recevoir	-	-	583,890
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	9,175	9,175	9,175
<b>Total</b>	<b>8 537,480</b>	<b>9,175</b>	<b>7 212,767</b>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2017 à D : 21.900,289 contre D : 24.489,892 au 31/03/2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du dépositaire	1 454,540	1 466,780	5 899,780
Rémunération du gestionnaire	20 445,749	23 023,112	21 017,717
<b>Total</b>	<b>21 900,289</b>	<b>24 489,892</b>	<b>26 917,497</b>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/03/2017 à D : 32.387,235 contre D : 9.653,175 au 31/03/2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	12 465,730	477,695	10 000,000
CMF	1 036,341	1 296,980	1 117,293
Etat, retenue à la source	8 693,329	7 878,500	7 808,329
Contribution conjoncturelle (*)	10 191,835	-	-
<b>Total</b>	<b>32 387,235</b>	<b>9 653,175</b>	<b>18 925,622</b>

(\*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «GENERALE-OBLIG SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 41.798, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du premier trimestre 2017 s'est élevée à D : 10.191,835.

## **Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2017 se détaillent ainsi:

### **Capital au 31-12-2016**

Montant	11 908 778,851
Nombre de titres	120 726
Nombre d'actionnaires	401

### **Souscriptions réalisées**

Montant	7 679 850,765
Nombre de titres émis	77 855
Nombre d'actionnaires nouveaux	24

### **Rachats effectués**

Montant	(7 535 240,127)
Nombre de titres rachetés	(76 389)
Nombre d'actionnaires sortants	(28)

### **Autres mouvements**

Régularisation des sommes non distribuables, exercice en cours	(557,246)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 013,006
Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres	-

### **Capital au 31-03-2017**

Montant	12 059 845,249
Nombre de titres	122 192
Nombre d'actionnaires	397

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 115.596,980 pour la période allant du 01.01.2017 au 31.03.2017, contre D : 150.960,196 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2017	du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	115 465,624	127 559,954	486 327,935
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables</i>			
<i>sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA)	-	23 136,438	33 034,214
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u></b>			
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>			
- Dividendes	-	-	26 110,591
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>			
- intérêts	131,356	263,804	874,271
<b>Total</b>	<b>115 596,980</b>	<b>150 960,196</b>	<b>546 347,011</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2017 au 31.03.2017 à D : 26.817,405, contre D : 17.503,598 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2017	du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue	8 650,582	8 223,520	29 064,856
Intérêts des certificats de dépôts	18 166,823	9 280,078	85 458,627
<b>Total</b>	<b>26 817,405</b>	<b>17 503,598</b>	<b>114 523,483</b>

**Note 12 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce solde s'élève pour la période allant du 01.01.2017 au 31.03.2017 à D : 9.702,292 contre D : 3.358,480 pour la même période de l'exercice 2016 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prise en pensions.

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce solde s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 21.900,509, contre D : 24.490,032 pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2017	du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Commission de gestion de la CGI	20 445,749	23 023,112	85 287,581
Rémunération du dépositaire	1 454,760	1 466,920	5 899,920
<b>Total</b>	<b>21 900,509</b>	<b>24 490,032</b>	<b>91 187,501</b>

**Note 14 : Autres charges**

Le solde de ce solde s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 à D : 5.946,360, contre D : 6.079,889 pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2017	du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
Honoraires commissaire aux comptes	2 465,730	2 113,384	11 635,689
Redevance CMF	3 465,378	3 902,228	14 455,545
Autres	15,252	64,277	120,782
<b>Total</b>	<b>5 946,360</b>	<b>6 079,889</b>	<b>26 212,016</b>

**Note 15 : Autres informations****Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**Rémunération du dépositaire :**

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.